

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 13 novembre 2020

**6<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2020-11-6-3

**Service instructeur**

DEVI - Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

**Service consulté****ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL  
EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION**

Résumé : Le Département encourage la mise en œuvre de projets en faveur d'une agriculture et d'une alimentation respectueuses de l'environnement et du développement durable. Il propose de soutenir à ce titre les Jeunes Agriculteurs du Haut-Rhin pour des opérations de communication et de sensibilisation du grand public à l'agriculture, pour un montant de 3 800 €. Ce rapport a fait l'objet d'une validation de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie en séance du 9 octobre 2020. Il vous est proposé de donner un avis favorable à cette demande.

Conformément au rapport budgétaire relatif à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie pour l'année 2020 (délibération du Conseil départemental CD-2019-6-6-1 du 13 décembre 2019), un montant de 60 000 € a été inscrit au budget départemental pour l'encouragement et le développement rural, dans un objectif d'amélioration de l'environnement et de développement durable.

A ce titre, le Département soutient des structures travaillant à la recherche de ces mêmes objectifs.

Dans ce cadre, il vous est proposé de soutenir les Jeunes Agriculteurs du Haut-Rhin à hauteur de 3 800 € pour les opérations de communication et de sensibilisation du grand public à l'agriculture que ce syndicat porte, comme :

- ✓ Tellus, animations menées dans les écoles auprès d'un public scolaire,
- ✓ Fermes ouvertes, accueil du public sur une exploitation agricole,

- ✓ JA'S Day, où les jeunes agriculteurs vont à la rencontre des citoyens pour faire connaître leur métier et leurs produits,
- ✓ Brunch fermier, repas à la ferme à base de produits locaux pour sensibiliser les citoyens à consommer local.

Cette action d'animation et de sensibilisation à l'environnement, aux paysages et à l'agriculture auprès de différents publics se basent sur les fondements des lois L 1111-2 et L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il vous est proposé de soutenir les Jeunes Agriculteurs du Haut-Rhin à hauteur de 3 800 € pour les opérations de communication et de sensibilisation du grand public à l'agriculture qu'ils mènent.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme C741, chapitre 65, fonction 928, nature 6574.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT  
Remy WITH